



MESSAGE A TOUS LES AGENTS

- Le représentant du **SNPASS FO** de l'ARS de Mayotte, désigné par le Secrétaire Général du Syndicat national des personnels des affaires sanitaires et sociales – Force ouvrière, pour le représenter lors de l'élection des représentants des personnels du collège 1, qui se dérouleront du 20 au 26 novembre 2020 au sein de l'ARS de Mayotte ;
- Le représentant du **SNASS CGT** de l'ARS de Mayotte, désigné par le Secrétaire Général de la CGT du syndicat national des affaires sanitaires et sociales, pour le représenter lors de l'élection des représentants des personnels du collège 1, qui se dérouleront du 20 au 26 novembre 2020 au sein de l'ARS de Mayotte ;
- La représentante du **SNPDOSS CFE CGC** de l'ARS de Mayotte, désignée par le Secrétaire Général de la CFE CGC du syndicat national des personnels de direction des organismes de sécurité sociale, pour le représenter lors de l'élection des représentants des personnels du collège 2, qui se dérouleront du 20 au 26 novembre 2020 au sein de l'ARS de Mayotte ;
 - Constatent qu'un seul des quatre syndicats représentatifs de l'ARS de Mayotte appelle à la grève et qu'aucune « intersyndicale » n'a été consultée sur son opportunité ou sur le contenu d'éventuelles revendications, qui ne sont pas unanimement partagées.
 - Constatent que des problèmes existent à l'ARS qui doivent trouver une réponse rapide, notamment au profit des agents de la LAV, dont certaines revendications sont en souffrance depuis des années ;
 - Affirment que le dialogue social avec les représentant de l'administration doit être privilégié et jamais rompu, la grève – à laquelle ils ne s'associent pas - ne pouvant intervenir qu'en dernier recours ; ce qui n'est pas le cas ;
 - Demandent à tous de respecter la diversité et la représentativité syndicale, préalable à la création d'une véritable intersyndicale.

Les élections professionnelles du 20 au 26 novembre 2020 doivent se dérouler dans un climat de respect et permettre à la diversité syndicale de s'exprimer. Les délégués du personnel élus seront les représentants légitimes des agents de l'ARS de Mayotte.

Les représentants de SNASS CGT, du SNPASS FO et de SNPDOSS CFE CGC porteront cette initiative de création d'une intersyndicale. Ils sont dès à présent disponibles pour toute initiative permettant de négocier calmement et sereinement une issue positive à ce conflit.

Les représentants
du SNASS CGT, du SNPASS FO et de la SNPDOSS CFE CGC
de l'ARS de Mayotte.